



Nous bénéficions actuellement du service de bac supplémentaire pour la collecte des déchets, moyennant des frais, pourrions-nous continuer de bénéficier du service?

Indépendamment que vous bénéficiez ou non actuellement du service de bac supplémentaire pour la collecte des déchets, la limite de bacs roulants s'appliquera à tous les logements à compter du 1^{er} mai 2021, à l'exception des clientèles particulières admissibles.

Nous sommes une famille nombreuse, sommes-nous admissible à un bac supplémentaire?

Une famille constituée de six (6) personnes et plus peut demander un bac supplémentaire pour déchets, matières recyclables ou matières compostables. Des frais annuels sont toutefois applicables. Ce service comprend le prêt et la levée du bac supplémentaire. [Pour en faire la demande, complétez le formulaire en cliquant ici.](#)

J'opère une garderie en milieu familial à domicile, suis-je admissible à un bac supplémentaire?

Une garderie en milieu familial peut demander un bac supplémentaire pour déchets, matières recyclables ou matières compostables. Des frais annuels s'appliquent. Ce service comprend le prêt et la levée du bac supplémentaire. [Pour en faire la demande, complétez le formulaire en cliquant ici.](#)

Un membre de notre famille utilise des couches, ce qui occupe une grande place dans le bac à déchets. Peut-on bénéficier d'un bac supplémentaire?

Un ménage composé d'une personne ayant recours aux couches peut bénéficier d'un bac supplémentaire. Des frais annuels sont toutefois applicables. Ce service comprend le prêt et la levée du bac supplémentaire. [Pour en faire la demande, complétez le formulaire en cliquant ici.](#)

Rappel : le programme de subvention pour l'achat de couches lavables de la Municipalité est toujours en vigueur. [Pour plus d'informations sur ce programme, cliquez ici.](#)

Je détiens déjà un bac supplémentaire ou je suis prêt à m'en procurer un moi-même, puis-je le mettre au chemin pour la collecte?

Non, un seul bac par type de matière (déchets, matières recyclables, matières compostables) par logement est autorisé. Si un deuxième bac à déchets est ajouté, ce dernier ne sera pas ramassé par le collecteur. Seuls les bacs supplémentaires détenant un autocollant fourni par la Municipalité seront vidés.

Notre bac à déchets déborde souvent. Comment allons-nous pouvoir arriver à diminuer nos déchets?

La meilleure façon est de composter entièrement vos résidus alimentaires et maximiser l'utilisation de votre bac bleu. Le seul fait de composter et de recycler pleinement permettra de dégager plus de 65 % d'espace dans votre bac à déchets! Pour des trucs et astuces, nous vous encourageons à consulter les divers outils de tri sur notre site Internet.

Pourquoi ne pas encourager le recyclage et le compostage en offrant à tous les logements la possibilité d'avoir un bac bleu ou brun supplémentaire?

Le bac brun devrait être utilisé en priorité pour les résidus alimentaires. Son format est amplement suffisant pour recevoir tous vos résidus alimentaires. Pour les résidus de jardin, pensez à herbicycler, soit laisser les rognures de gazon au sol, et à feuillicycler, c'est-à-dire déchiqueter les feuilles mortes tombées au sol. La nature a déjà développé un système de recyclage hautement performant pour ces matières. Nous vous encourageons à les laisser sur place plutôt que de les ramasser. En plus, cela évite de payer collectivement pour leur transport et leur traitement! Vous êtes amateur de jardinage, pratiquez le compostage domestique. Pour des trucs et conseils, [cliquez ici](#).

Quant au bac bleu, il s'agit pour la majorité des ménages du bac le plus rempli. Bien que le recyclage soit encouragé, votre objectif devrait être de réduire également la quantité de matières recyclables qui s'y retrouvent en repensant votre consommation et privilégiant les produits qui ne sont pas suremballés. Pensez à écraser toutes vos boîtes, les petites (ex. : boîtes de mouchoirs ou de céréales) comme les grandes, vous gagnerez beaucoup d'espace dans votre bac. Les matières recyclables encombrantes telles que vos surplus de carton sont acceptées à l'écocentre.

Comment la Municipalité entend-elle agir concernant le suremballage?

La Municipalité analyse la possibilité de réglementer certaines matières à usage unique comme le styromousse et les sacs de plastique.

La Municipalité vous encourage à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (emploi de tasses et de sacs réutilisables, achat d'aliments non emballés, etc.), à réduire votre consommation et à favoriser la réutilisation de vos biens et produits avant de vous en départir.

Que doit-on faire des bacs roulants en trop que nous utilisons présentement?

À l'exception des bacs roulants de la Municipalité actuellement loués dans le cadre du service de collecte supplémentaire des déchets que la Municipalité reprendra, les citoyens seront libres de garder leurs contenants actuels à d'autres fins que la collecte en porte-à-porte.

La Municipalité prévoit transmettre des idées de réutilisation de votre bac actuel et peut-être un programme de récupération des contenants usagés. Surveillez les infolettres. Les bacs pourront aussi être apportés gratuitement à l'écocentre afin qu'ils soient recyclés. Les contenants doivent avoir été vidés et rincés au préalable.

Pourquoi appliquer une limite de bacs?

Ce changement vise à inciter les orforois à réduire la quantité de matières résiduelles produite par ménage. La Municipalité d'Orford suit ainsi le pas de plusieurs autres municipalités du Québec qui visent à :

- Réduire le gaspillage des ressources;
- Favoriser un meilleur tri des matières;
- Diminuer les gaz à effet de serre et ainsi contribuer à la lutte aux changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

L'amélioration de la performance des orforois permettra aussi de réaliser des économies en réduisant les coûts de traitement des matières et en réduisant les redevances que la Municipalité paie pour enfouir ses déchets. De plus, le gouvernement retourne une partie des sommes aux municipalités en fonction de leur performance. Moins la Municipalité enfouit de déchets et plus elle reçoit d'argent.